



DESCRIPTION

DURABOARD est une membrane de drainage à excroissances (noppes) en polyéthylène haute densité (PEHD), résistante aux racines et à la décomposition.

Elle protège les murs de soutènement et fondations contre l'eau et l'humidité en créant une séparation avec le sol.

Disponible en 400, 500 et 600 g/m².

DOMAINES D'APPLICATION

Protection des systèmes d'étanchéité et d'isolation thermique appliqués sur fondations et murs de soubassement.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Répartition uniforme des pressions exercées par le sol
- Résistance aux racines et à la décomposition
- Protège l'étanchéité lors du remblayage
- Permet la respiration des parois

MODE D'APPLICATION

- Poser DURABOARD à 15 cm au-dessus de la couche d'étanchéité, avec les noppes orientées vers le support.
- Fixer tous les 20 cm ou à l'aide de profils de pression.
- Protéger la couche d'étanchéité durant la pose.
- Prévoir un recouvrement d'eau au moins 20 cm entre lés et une fixation complémentaire aux junc-
- tions.

DONNÉES TECHNIQUES DURABOARD

Propriété	400 g/m ²	500 g/m ²	600 g/m ²
Épaisseur	0,4 mm	0,5 mm	0,6 mm
Longueur	20 m	20 m	20 m
Largeur	2 m	2 m	2 m
Surface/rouleau	40 m ²	40 m ²	40 m ²
Hauteur des noppes	7,5 mm	7,5 mm	7,5 mm
Nombre de noppes	~1900	~1900	~1900
Résistance à la compression (EN 604)	≥110 kN/m ²	≥140 kN/m ²	≥180 kN/m ²
Résistance à la déchirure (EN ISO 12310-2)	≥180 N/5 cm	≥200 N/5 cm	≥220 N/5 cm
Résistance thermique (EN 1876-1)	-30°C / +80°C	-30°C / +80°C	-30°C / +80°C

CONDITIONNEMENT

Rouleaux de 2 m x 20 m (40 m²).

DURÉE DE CONSERVATION

Illimitée dans de bonnes conditions de stockage.

STOCKAGE

Stocker sur surface plane et dans des locaux couverts.

PRÉCAUTIONS / LIMITATIONS

- Ne pas appliquer par temps de gel ou de pluie.
- Protéger le matériau posé contre la pluie, le gel et le piétinement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Se laver les mains après manipulation.
- Porter vêtements de protection, gants, lunettes et protection faciale.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- Retirer et laver les vêtements contaminés.
- Éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur.
- Conserver hors de portée des enfants.